

A.B FOODS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 AVENUE DU PONT DU GARD
30210 REMOULINS
448 530 576 RCS NÎMES

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2026

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de cent dix mille vingt-trois euros et trente-deux centimes (110 023,32 €) :

- A titre de dividendes aux associés pour ----- 73 000,00 euros,
- Le solde, soit ----- 37 023,32 euros,
au compte d'Autres Réserves.

Le dividende par action s'élève à 73 euros.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à la diligence du Président avant le 30 septembre 2026.

Sur le plan fiscal, les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 31,4 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu (après abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant).

Cette option, expresse, n'est plus irrévocable depuis le 1er janvier 2026. Elle reste globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

En tout état de cause, pour les personnes physiques, les dividendes sont précomptés par la Société distributrice du Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) de 12,8 % perçu à titre d'acompte, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6 %, soit une taxation globale de 31,4 % que la Société distributrice se doit de verser au Trésor public pour le compte des bénéficiaires.

A noter cependant que les bénéficiaires ont pu demander une dispense du prélèvement au taux de 12,8 % en conformité de l'article 117 quater du CGI dans les conditions de l'article 242 quater du même Code.

A noter enfin que l'alignement du taux du Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) sur celui du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) revient en pratique à s'acquitter de l'imposition à la source sauf en cas d'option pour le barème progressif.

Extrait certifié conforme par le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a checkmark-like flourish.

A.B FOODS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 AVENUE DU PONT DU GARD
30210 REMOULINS
448 530 576 RCS NÎMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de cent dix mille vingt-trois euros et trente-deux centimes (110 023,32 €) :

- A titre de dividendes aux associés pour ----- 73 000,00 euros,
- Le solde, soit ----- 37 023,32 euros,
au compte d'Autres Réserves.

Le dividende par action s'élève à 73 euros.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à la diligence du Président avant le 30 septembre 2026.

Sur le plan fiscal, les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 31,4 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le Revenu (après abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant).

Cette option, expresse, n'est plus irrévocable depuis le 1er janvier 2026. Elle reste globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

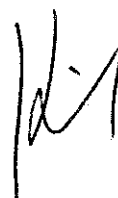
En tout état de cause, pour les personnes physiques, les dividendes sont précomptés par la Société distributrice du Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) de 12,8 % perçu à titre d'acompte, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6 %, soit une taxation globale de 31,4 % que la Société distributrice se doit de verser au Trésor public pour le compte des bénéficiaires.

A noter cependant que les bénéficiaires ont pu demander une dispense du prélèvement au taux de 12,8 % en conformité de l'article 117 quater du CGI dans les conditions de l'article 242 quater du même Code.

A noter enfin que l'alignement du taux du Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) sur celui du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) revient en pratique à s'acquitter de l'imposition à la source sauf en cas d'option pour le barème progressif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme par le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' followed by a flourish.

Bilan et Resultat ANC2022 06

SAS AB FOODS

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 500	4 500				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	75 062	31 985	43 076	2,56	46 831	3,15
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participation						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 800		1 800	0,11	1 800	0,12
Total de l'actif immobilisé (III)	81 362	36 485	44 876	2,66	48 631	3,27
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises	368 031		368 031	21,84	388 500	26,14
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	618 994	3 908	615 086	36,49	686 629	46,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	32 315		32 315	1,92	229	0,02
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	20 916		20 916	1,24	43 376	2,92
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 384		15 384	0,91	43 182	2,91
. Autres	5 042		5 042	0,30	6 929	0,47
Charges constatées d'avance	6 600		6 600	0,39	11 605	0,78
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	577 174		577 174	34,25	257 375	17,31
Total de l'actif circulant (IV)	1 644 456	3 908	1 640 548	97,34	1 437 823	96,73
Frais d'émission des emprunts (V)						

SARL VERAN & ASSOCIES

Bilan et annexes certifiés conformément par le président

SARL VERAN & ASSOCIES

Page 4

SAS AB FOODS

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 725 818	40 393	1 685 425	100,00	1 486 455	100,00

SARL VERAN & ASSOCIES

SAS AB FOODS

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	0,59	10 000	0,67
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	1 000	0,06	1 000	0,07
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	544 543	32,31	510 584	34,35
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	110 023	6,53	33 959	2,28
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	665 567	39,49	555 543	37,37
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			314	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
Instrument financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	960 054	56,96	884 777	59,52
Dettes fiscales et sociales	54 421	3,23	36 504	2,46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 383	0,32	9 317	0,63
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	1 019 858	60,51	930 911	62,63
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	1 685 425	100,00	1 486 455	100,00

SARL VERAN & ASSOCIES

Annexes ANC2022 06**SAS AB FOODS****ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 24/07/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 685 424,60 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 110 023,32 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/06/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS AB FOODS

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 24/07/2026

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

SAS AB FOODS

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 24/07/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 81 362 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 500			4 500
Immobilisations corporelles	72 333	2 729		75 062
Immobilisations financières	1 800			1 800
TOTAL	78 633	2 729		81 362

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 36 485 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 500			4 500
Immobilisations corporelles	25 502	6 484		31 985
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	30 002	6 484		36 485

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Brevets licences	4 500	4 500	0	1 ans
Installation generale	50 378	15 832	34 547	de 4 à 10 ans
Materiel informatique	14 719	11 775	2 944	3 ans
Mobilier	9 964	4 379	5 585	de 5 à 10 ans
TOTAL	79 562	36 485	43 076	

3.2 - Etat des créances = 701 051 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 800		1 800
Actif circulant & charges d'avance	699 251	699 251	
TOTAL	701 051	699 251	1 800

SAS AB FOODS

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 24/07/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 3 908 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					3 908
Comptes financiers					
Total					3 908

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 5 042 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 042
Disponibilités	
TOTAL	5 042

3.5 - Charges constatées d'avance = 6 600 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS AB FOODS

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 24/07/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 10 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 019 858 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	146	146		
Fournisseurs	960 054	960 054		
Dettes fiscales & sociales	54 421	54 421		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 238	5 238		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 019 858	1 019 858		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 18 045 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 800
Dettes fiscales & sociales	16 245
Autres dettes	
TOTAL	18 045

SAS AB FOODS

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 24/07/2026

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

SAS AB FOODS

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 24/07/2026

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 5 042 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	5 042
Crediteur debiteur deca(467000)	4 395
Ndf rappeneau natacha(467120)	16
Frais julien keime(467130)	631
TOTAL	5 042

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 600 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avances(486000)	6 600
TOTAL	6 600

8.3 - Charges à payer = 18 045 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 800
Frs factures non parvenues (408100)	1 800
Dettes fiscales et sociales :	16 245
Provision congés payés(428200)	11 240
Charges sociales s/cp(438200)	3 314
Etats - charges à payer(448100)	1 691
TOTAL	18 045